
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENTS SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA PROMOTION
DE LA FEMME, DE LA PROTECTION DE L'ENFANT
ET DES PERSONNES AGEES

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DECRET N° 2010-021 /PR
portant approbation du plan sectoriel de l'éducation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport conjoint du ministre des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, du ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme, de la protection de l'enfant et des personnes âgées et du ministre de l'économie et des finances,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu le décret n° 2008-050/PR du 07 mai 2008 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2008-121/PR du 7 septembre 2008 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2008-122/PR du 15 septembre 2008 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le plan sectoriel de l'éducation annexé au présent décret.

Article 2 : Le ministre des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, la ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme, de la protection de l'enfant et des personnes âgées et le ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Togolaise.

Fait à Lomé, le 03 MARS 2010

Le Premier ministre

SIGNE

Gilbert Fossoun HOUNGBO



Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

La ministre de l'enseignement technique
et de la formation professionnelle

SIGNE

H. Olivia KOUEVI AMEDJOGBE

La ministre de l'action sociale,
de la promotion de la femme,
de la protection de l'enfant et
des personnes âgées

SIGNE

Mémounatou IBRAHIMA

Le ministre des enseignements
primaire, secondaire et de
l'alphabétisation

SIGNE

Sambiani Sankardja LARE

Le ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche

SIGNE

Messanvi GBEASSOR

Le ministre de l'économie
et des finances

SIGNE

Adji Otèth AYASSOR

Pour ampliation,
le Secrétaire général
de la Présidence de la République



Kwesi Séléagodji AHOOMEY-ZUNU